

SEANCE DU 01-07-2021

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le vingt-quatre juin deux mil vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Éric DELHOMMEAU, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : DELHOMMEAU Éric, LEJEAU Bruno, Raymond PRICAZ, DUSSOLLIER François, CAUSSE Cyrille, Séverine CHAT, Christian SION, Blandine AMBLARD (arrivée à 19 h13), Bénédicte BROUTIER, Céline TUTTINO, Lauriane PETIT-ROULET et Franck HAUGOU.

Etaient absents : Mme Isabelle CHERUY qui donne pouvoir à Mme Lauriane PETIT-ROULET et M. Jérémy GUILLERMIN qui donne pouvoir à M. Raymond PRICAZ et Mme Manon BLANCHIN.

M. CAUSSE Cyrille a été nommé secrétaire de séance.

1. Délibération concernant l'augmentation des loyers 2021 :

Sur la proposition de M. le Maire, Le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers, au 1^{er} juillet 2021, conformément à l'augmentation de l'indice de la construction (+1.00%) :

Appartements :

La Cure n°1 : 317 € par mois sans les charges,

La Cure n°2 : 385 € par mois sans les charges,

La Cure n°3 : 383 € par mois sans les charges,

La Cure n°4 : 378 € par mois sans les charges,

La Cure n°5 : 341 € par mois sans les charges,

Etage Mairie est n°1 : 300 € par mois sans les charges,

Etage Mairie ouest n°2 : 287 € par mois sans les charges,

Etage Mairie sud n°3 : 457 € par mois sans les charges,

Etage Mairie nord n°4 : 352 € par mois sans les charges,

Ancienne Mairie : 143 € par mois sans les charges ;

Garages :

La Cure : 39 € par mois pour un garage.

Autres :

Cabinet infirmier : 420 € par mois sans les charges,

Droit de Chasse : 91 € par an.

Pizza « Les 4 filles » : 28 € par mois

Vote : 0 contre 0 abstention 14 pour

2. Délibération pour l'évolution de la tarification des services périscolaires :

Présentation des tarifs actuels des services périscolaires et du règlement des services périscolaires et l'augmentation des tarifs de LEZTROY.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide **d'augmenter de 1 % la participation des familles** pour les services périscolaires et d'établir les tarifs, pour l'année scolaire 2021-2022, comme suit :

Le prix de base du repas sera donc de : 4.34 € l'unité

Le tarif de séquence de garde sera : 2.73 € l'unité

Ces tarifs s'appliquent par rapport aux présents.

La tarification de cantine ou de garderie est réduite de 5 % pour 2 enfants et de 10 % pour 3 enfants.

Et **approuve** les termes du règlement des services périscolaires.

Vote : 0 contre 0 abstention 14 pour

3. Délibération pour la vente d'un terrain constructible chemin du pont du diable à la Charniaz :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les conditions suspensives du compromis de vente sont levées de ce fait la vente du troisième lot à la Charniaz peut être entérinée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la vente du lot N° 3, parcelles section A n°1427-1429, d'une contenance de 2843 m², pour la somme de 62 500 €, à M. Régis PROHET.

DONNE POUVOIR à M. le Maire pour signer l'acte à intervenir correspondants à la vente de ce terrain.

Vote : 0 contre 0 abstention 14 pour

4. Délibération pour la mise à niveau des emplois de l'école :

Monsieur le Maire rappelle que l'agent titulaire qui occupait le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} Classe à temps non complet 27 h annualisées a été radié des cadres suite à

démission en date du 23 janvier 2021. Pour pallier à son absence, 2 personnes ont été recrutées sous contrat et de ce fait, une réorganisation complète des services a été opérée.

Il convient donc pour la rentrée 2021, de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 27 h annualisées et de créer 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 22 h 40 annualisées.

Monsieur le Maire informe le conseil que le Comité Technique du Centre de Gestion a été saisi pour avis sur cette suppression suivie de la création de 2 postes en date du 24 juin 2021.

Le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28 heures annualisées reste inchangé.

En ce qui concerne les 2 postes d'ATSEM, le temps travail des agents passe de :
11 h 51 annualisées à 11 h 03 annualisées pour le 1^{er} poste soit une diminution inférieure à 10%,
14 h 37 annualisées à 15 h 75 annualisées pour le 2^{ème} poste soit une augmentation inférieure à 10%. De ce fait il n'est pas nécessaire de saisir le Comité Technique pour avis pour ces 2 postes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 27 h annualisées suivie de la création de 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 22 h 40 annualisées, suite à la saisine du Comité Technique en date du 24 juin 2021.
- Accepte que le temps de travail du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28h annualisée reste inchangé.
- Accepte que les temps de travail des 2 postes d'ATSEM soient modifiés de la façon suivante :
 - o 11 h 51 annualisées à 11 h 03 annualisées pour le 1^{er} poste soit une diminution inférieure à 10%,
 - o 14 h 37 annualisées à 15 h 75 annualisées pour le 2^{ème} poste soit une augmentation inférieure à 10%. Il prend acte qu'il n'est pas nécessaire de saisir le Comité Technique pour avis pour ces 2 postes.

Vote : 0 contre 0 abstention 14 pour

5. Point sur l'urbanisme :

Monsieur le Maire donne connaissance des autorisations d'urbanisme délivrées depuis le dernier conseil municipal :

Permis de construire :

- Mme Anne PETIT-ROULET pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en habitation à Entrèves : accordé le 03/06/2021.
- M. Adrien FOURNET et Mme Marine BOLLIET pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en habitation à Côte-Chaude : accordé le 09/06/2021.
- M. Alexandre HUON pour l'aménagement des combles de son habitation à Glapigny, accordé le 17/06/2021.

Déclaration de travaux :

- M. Fabien VERPAUX pour la création d'une piscine à Broissieux, accordée le 05/06/2021.
- M. Sébastien PRICAZ pour la création d'une terrasse au Villard Devant, accordée le 05/06/2021.
- M. Claude EXERTIER pour la pose de panneaux solaires sur son habitation à Côte-Chaude, accordée le 07/06/2021.
- M. Christophe LAPERRIERE pour la réfection de la toiture de son habitation au Mont Devant, accordée le 07/06/2021.
- M. Christophe LAPERRIERE pour la réfection de la toiture de sa grange au Mont Devant, accordée le 07/06/2021.
- M. Igal AMZALLAG et Muriel WILLAMSON pour la modification de deux ouvertures et la réfection des volets de leur habitation à Broissieux, accordée le 07/06/2021.
- Mme Françoise DANTZER pour la réfection de la toiture, de la façade, remplacement de menuiseries extérieures et pose de fenêtres de toit sur son habitation au Chef-Lieu, accordée le 09/06/2021.
- M. Eric PRICAZ pour la réfection d'une partie de la toiture de son habitation à Entrèves, accordée le 17/06/2021.
- M. Benoit CADILHAC et Mme Laurine POINSOT pour l'isolation des combles et la création d'ouvertures, d'une trémie et d'un escalier, de leur habitation au Chef-Lieu : accordé le 23/06/2021

6. Point sur l'état civil :

Monsieur le Maire donne connaissance de l'état-civil depuis le dernier conseil municipal :

Décès de Mme DAVAT Renée veuve COMMUNAL le 18 juin 2021 (Chef-Lieu)

Naissance de Melle Anaëlle MALDONADO le 24 juin 2021 (Chef-Lieu)

8. Questions diverses :

Demande de subvention d'achat de panneaux d'affichage :

M. le Maire présente au conseil municipal le projet d'achat de six panneaux d'affichage pour une mise en place au niveau des points d'apports volontaires.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

-approuve le projet d'achat de six panneaux d'affichage.

-approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 15 302.37. € HT

-demande au Département et tout autre organisme la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération

-dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

-autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote : 0 contre 0 abstention 14 pour

Motion de la Fédération nationale des Communes forestières :

CONSIDERANT :

-Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,

-Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

-Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

-L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

-L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

-Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

-Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

■exige :

-Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,

-La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

■demande :

-Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
-Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Vote : 0 contre 0 abstention 14 pour

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 55.

Signatures des membres présents

M. DELHOMMEAU Éric,	M. LEJEAU Bruno,	M. Raymond PRICAZ,
M. DUSSOLLIER François,	M. CAUSSE Cyrille,	Mme Séverine CHAT,
M. Christian SION,	Mme Blandine AMBLARD,	Mme Bénédicte BROUTIER,
Mme Céline TUTTINO,	Mme Lauriane PETIT-ROULET,	M. Franck HAUGOU,